

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021**REUNION PUBLIQUE DU 25 MARS 2021**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 mars 2021 ouverte.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Non.

M. LE PRESIDENT.- Mme GAILLARD?

Mme GAILLARD.- Nathalie FRANCOIS aura du retard, Mme MARECHAL...

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ?

M. CAPPÀ.-

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Pol HARTOG est absent.

M. LE PRESIDENT.- Maxime DEGEY n'est pas là non plus. M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Non.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

jour des questions d'actualité vous ont été envoyés par email avant le début de la séance.

Je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

Je vous rappelle également que nos travaux de ce jour portent sur les réponses du Collège provincial aux interventions sur les rapports d'activités 2020.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2021.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Question d'actualité

Document 20-21/A17 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'Assemblée générale extraordinaire de la S.A. « Société de Gestion du Bois Saint-Jean ».

Document 20-21/A18 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la demande de permis unique soumis à l'étude d'incidence de Liège Airport.

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous avez reçu, par mail, l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Pour la première question référencée 20-21/A17, je donne la parole à Monsieur Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de Groupe.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues membres du Collège et du Conseil provincial,

Ma question est relativement simple, demain, ce vendredi 26 mars aura lieu une Assemblée générale extraordinaire de la S.A. « Société de Gestion du Bois Saint-Jean » qui gère entre autre le Country Hall.

A l'ordre du jour figure un point important, me semble t'il, l'Approbation du rapport

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

complémentaire du Conseil d'Administration quant aux perspectives d'avenir de la gestion du Country Hall de Liège tel que sollicité par le Gouvernement de la Fédération Wallonie- Bruxelles en sa séance du 28 janvier 2021.

A ma connaissance, le point n'a pas fait l'objet d'un examen en Commission du Conseil. Je suis membre de l'Assemblée générale et je ne sais pas ce que je dois faire demain. Je ne connais pas la position, ni du Conseil ni a fortiori celle du Collège, je me demandais comment les délégués provinciaux devaient se positionner voire même s'ils devaient tout simplement participer à l'AG qui aura lieu demain.

Je vous remercie d'avance.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, au nom du Collège provincial, je vais faire le point sur ce dossier important pour la Province, pour son rayonnement mais aussi et surtout pour son budget.

En introduction, je vous renverrai au mail que Madame la Directrice générale provinciale vous a adressé lundi soir, mail par lequel elle vous confirme que le point n'est pas porté à l'ordre du jour du Conseil dès lors qu'aucune disposition du CDLD ne le prévoit.

Comme elle vous l'écrivait plus en détail, dans le Code, l'article L1523-12 relatif aux intercommunales qui prévoit que le Conseil provincial, notamment, vote sur l'ensemble des points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, cet article n'a, en effet, pas d'équivalent ailleurs dans le Code en ce qui concerne la participation provinciale dans des entités tierces.

Cependant, le Country Hall de Liège et la Société de Gestion du Bois Saint-Jean étant certainement, comme la Province d'ailleurs, à un tournant de leur histoire, il nous importe de prendre le temps de vous en expliquer le contour.

Petit historique, rapide, pour commencer. En 1992, la Communauté française rachète le « Bois Saint-Jean » au Standard. En septembre 2007, le Gouvernement de cette même Communauté française marque son accord sur le maintien de la société de gestion, créée depuis lors, et sur les dotations annuelles, notamment celle de la Province de Liège à hauteur de 750.000€. Il marque aussi son accord sur la cession, à titre gratuit, de 300 parts détenues par la Province en échange d'un droit d'occupation de 15 jours de la salle polyvalente. Enfin, pour ce qui nous concerne ici, l'intervention annuelle de la Communauté est fixée à 1 millions € dans la société de gestion. En février 2020, la ville de Liège entre dans l'actionariat de la SA Société anonyme de Gestion du Bois Saint-Jean. En juillet 2020, l'Assemblée générale, sur rapport du Conseil d'Administration, décide à l'unanimité d'autoriser la poursuite de l'activité de la société jusqu'à la tenue d'une prochaine séance extraordinaire de l'Assemblée générale ; Et enfin, en janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de reporter à la date du

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

vendredi 26 mars 2021 la tenue d'une nouvelle Assemblée générale extraordinaire et d'autoriser la poursuite des activités de la société jusqu'à cette date.

Depuis plusieurs mois, les organes de la Société de Gestion du Bois Saint-Jean ont, par ailleurs, reçu plusieurs nouvelles études. Un audit technique du Country Hall réalisé par Seco à la demande d'ECETIA, en novembre 2019, en vue de l'établissement des postes de travaux à prévoir et à prioriser dans le temps ; Une étude du Segefa de l'Université de Liège en juin 2020 dont l'objectif était d'identifier des pratiques de gestion, des actions et événements pouvant être mis en œuvre et organisés au Country hall afin de densifier son calendrier d'animation et augmenter ses recettes ; Et enfin, notamment sur base des deux premiers documents cités, une étude Eklo, de février 2021, sur l'analyse de la situation financière à court terme et sur les pistes de développement possibles.

Si vous le permettez, je vais m'arrêter sur cette dernière étude, financière, Eklo. Que disait-elle ? Eklo formulait plusieurs recommandations à court, moyen et long termes.

Pour Eklo, la problématique de pérennité à court terme semble pouvoir être solutionnée moyennant un accord des différentes parties sur les modalités de réaménagement du loyer dû à ECETIA et rééchelonné de 2033 à 2042 inclus pour la FWB et de 2024 à 2042, toujours inclus, pour la Province.

Il faudrait donc réaménager le loyer dû jusque 2042 ... en clair, on le diminue pour faciliter la gestion quotidienne mais on allonge le délai.

Pour arriver une gestion simplifiée, Eklo précise toutefois qu'il est nécessaire de maintenir une « adaptation des subventions annuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Province de Liège après 2024 de manière à garantir l'équilibre financier ». On était ici dans la vision à court terme.

Pour les moyen et long termes, Eklo pose deux questions particulièrement pertinentes et que, je pense, nous pouvons toutes et tous nous poser.

Première question : « Les responsables politiques de la métropole liégeoise et les liégeois eux-mêmes souhaitent-ils toujours que la région soit dotée d'une salle de type « Zénith » ou « Arena » de 5.000 à 7.500 places ?

Deuxième question. Cette salle doit-elle être le Country Hall de Liège qui existe d'ores et déjà ou une autre salle du même type à construire à un autre endroit ?

Eklo poursuit en précisant que si au moins une réponse négative devait être apportée à l'une des deux questions posées, il préconiserait le scénario relatif à la vente du site.

Notons, par ailleurs et c'est important, que selon Eklo « développer l'activité au travers de la société de gestion du Bois Saint-Jean impliquerait l'engagement de ressources complémentaires et l'exposition de coûts additionnels, ce qui nécessite une prise de risque complémentaire par rapport à la situation existante ». Ces engagements sont budgétisés à

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

hauteur de 200.000€.

En outre, ce développement de l'activité passerait également par la réalisation des investissements réalisés par ECETIA et visant à moderniser et à mettre le site en conformité avec les standards attendus. Je vous ai mentionné cet audit technique Seco : il parle d'investissements à consentir à hauteur de +/- 1 millions d'euros tvac.

Enfin, Eklo conclut que, dans tous les cas de figure, l'équilibre financier ne pourra être atteint sans que la Société de Gestion du Bois Saint-Jean soit soutenue par des subsides à hauteur de minimum 500.000€ par an.

J'ajoute que le Conseil d'Administration de la Société de Gestion évoquait, lors de son Conseil d'administration du 12 mars dernier, un plafonnement des subventions annuelles à 750.000€/an jusqu'au 31 décembre 2042 dont 500.000 à charge de la Province qui est moins qu'aujourd'hui puisque nous payons donc actuellement 750.000€/an.

L'idée, suite à cette étude Eklo, était, comme je l'ai dit, d'étendre le prêt actuel consenti par Ecetia jusqu'en 2042 et de revoir, à la baisse, les subventions octroyées par les pouvoirs publics.

Un engagement de la Province jusque 2042 était donc sur la table, celui-ci comprenant bien les travaux à réaliser, mais pas encore l'engagement d'un démarcheur commercial censé augmenter les activités au sein du Country Hall dont les critiques de configuration sont toujours les mêmes : ce n'est ni une salle de spectacles à 100% ni une salle de sport à 100%, c'est un peu des deux.

Dès lors, et pour répondre à la question d'Eklo sur les volontés des responsables politiques de la métropole liégeoise, plusieurs réunions se sont tenues et ont conclu à la fin des subventions octroyées par la Province de Liège à l'échéance de notre engagement actuel, en 2024.

Pourquoi ? Vous n'ignorez pas que la Province est à un tournant de son histoire.

La reprise du financement des zones de secours est là et nous demandons à tout le monde de faire des efforts : associations, pouvoirs locaux, citoyens, agents provinciaux... Dans ce contexte, était-il raisonnable de repartir dans une convention qui nous lirait jusque 2042 pour un outil dont la gestion n'est pas optimale ?

500.000€ jusque 2042 soit 20 ans si on exclut 2021, cela représente 10 millions d'euros économisés ou non-dépensés, c'est selon pour la Province.

En assumant les décisions prises par le passé, je vous ai retracé un bref historique, notre institution serait déjà intervenue à hauteur de plus ou moins 15 millions d'euros pour cette salle, 750.000€ depuis 2005 jusqu'au terme de la convention en 2024.

La situation financière de notre institution est ce qu'elle est, et nous avons décidé de fermer le robinet, de ne pas nous engager au-delà de 2024 et donc certainement pas jusque 2042.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société de Gestion qui se tiendra ce 26 mars, il sera donc proposé aux administrateurs représentant la Province : de ne pas approuver le rapport complémentaire du CA quant aux perspectives d'avenir de la gestion du Country Hal, je parle des fameuses perspectives à court, moyen et long termes suggérant un réétalement jusque 2042.

À notre niveau, une attention sera par ailleurs marquée en ce qui concerne l'organisation de la Coupe du Monde indoor de hockey qui s'y déroulera en février 2022...

Et plus globalement, vous l'avez compris, la balle est donc dans le camp de la Fédération Wallonie-Bruxelles, propriétaire du site.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. -Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. VANDEBURIE.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Je remercie beaucoup Mme la Députée pour l'ensemble de sa réponse. Je voudrais quand même dire que si je ne m'étais pas posé la question, et si je ne l'avais pas posée ici au niveau du Conseil, je ne saurais pas ce que je dois faire demain à 16h. J'ai bien lu effectivement la réponse de Mme la Directrice à mon mail demandant la position qu'on devait adopter.

Je pense quand même que même si le Code ne le prévoit pas, il est quand même d'un bon usage des deniers publics de prévoir et de consulter notre positionnement.

Donc j'ai maintenant ma réponse mais je regrette d'avoir dû en passer jusqu'à une question d'actualité au Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Mme FIRQUET ?

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). – Juste pour expliquer à M. VANDEBURIE que nous avons eu, je l'ai dit, des réunions, cette semaine et qu'un dossier, une décision a été prise en Gouvernement de la FWB ce matin, donc voilà on aurait, je pense et j'espère, de toutes façons on aurait fait passer le message à nos représentants et donc à toi Julien, mais c'est vraiment tout neuf puisque c'est passé en Gouvernement ce matin.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (en visioconférence).- C'est une info que je n'avais pas. Je comprends bien. Je vous remercie.

M. le PRESIDENT. - Pour la deuxième question référencée 20-21/A18, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Chers Collègues.

Le permis d'exploitation de Liège Airport arrive à échéance dans deux ans. Il convient de le renouveler et pour ce faire, de réaliser une étude d'incidence. Elle devait commencer avec une réunion d'information préalable. COVID oblige, elle s'est faite sous la forme d'une présentation vidéo. Il s'agit pour Liège Airport d'expliquer ce qu'il compte faire.

Les différents projets font l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier, avec les Communes de Maastricht et Eijsden.

Le périmètre de l'étude d'incidence comprend pour le moment 18 Communes de la Province. D'autres Communes de la Province comme Huy et Hannut veulent également faire entendre leur voix.

Le samedi 6 mars, des représentants des 4 partis de la Conférence des Elus de Huy-Waremme ont rencontré la Direction de l'aéroport. Nous avons défini ensemble 4 axes principaux dans notre note de travail commune et nous avons reçu peu de réponses à nos questions et je sais aussi que la Conférence des Bourgmestres de Liège avait rencontré aussi la Direction la semaine suivante.

Comme cette procédure touche à plusieurs Arrondissements de notre province et de nombreux points relèvent de beaucoup de matières vues dans les Commissions, ne serait-il pas intéressant d'inviter la Direction de Liège Airport lors d'un Conseil provincial spécial en vue d'avoir un débat serein, positif constructif au sein de notre assemblée ?

Cela pourrait être, par exemple, en parallèle de la visite de l'aéroport prévue en juin de cette année, normalement. Cette disposition permettra de rendre accessible ces thématiques aux citoyens concernés, 2.500 emails ont été envoyés à la Commune de Grâce-Hollogne, ce qui ne peut qu'être une avancée dans cette thématique ô combien passionnelle.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Madame la Directrice Générale provinciale,

Le groupe ECOLO, par la voie de deux de ses membres, Madame GAILLARD et Monsieur VANDEBURIE, interroge le Collège provincial sur la demande de permis unique soumis à l'étude d'incidence de Liège Airport.

Permettez-moi tout d'abord de contextualiser temporellement la procédure qui est en

cours pour le moment.

Le rapport lié à l'étude d'incidence en cours est attendu pour mai – juin de cette année effectivement.

Sur base de celui-ci, l'objectif est d'introduire une demande de permis après les vacances d'été, aux alentours du mois de septembre.

Si ces délais sont respectés, et vous l'avez dit à plusieurs reprises et vous vivez comme nous la crise, il est espéré d'avoir un retour en avril – mai 2022.

Stade après lequel il faudra traiter les recours potentiels, personne ne doute qu'il y en aura pas, qui, en fonction de l'organe auxquels ils seront introduits, seront suspensifs ou non.

On peut donc raisonnablement considérer que plus d'une année à compter d'aujourd'hui sera nécessaire pour voir aboutir ce dossier.

Comme vous le savez, en parallèle à cette thématique fondamentale pour l'avenir de l'Aéroport de Liège, une autre procédure est en cours qui vise à renouveler le poste de Directeur général de la structure. Celle-ci devrait aboutir et elle à mon avis avec plus de certitude, en juin de cette année.

En parallèle à tout ceci, j'avais proposé l'an dernier à notre Président que le Conseil fasse une visite, vous l'avez rappelé, de l'aéroport, celle-ci permettant de mieux comprendre le fonctionnement du lieu, leader en matière de fret.

Le COVID est passé par là et a reporté cette intention. Le calendrier lié à l'étude d'incidence le permettant, je vous propose d'attendre l'installation du nouveau management, donc fin juin, un moment d'échange alors sera possible au moment de cette visite et quand pourrions-nous l'organiser ? Je pense qu'entre l'installation du CEO fin juin et la fin de nos travaux qui se situe généralement aux alentours du 15 juillet, si on peut trouver dans ce créneau à la fois la visite et contact a déjà été pris avec l'institution. Nous pourrions organiser ce moment de question réponse un peu comme nous l'avons vécu quand nous avons fait la visite d'ELICIO, chacun a pu, au management et comme à une expertise poser toutes les questions nécessaires, je pense qu'on là un créneau utile. On n'attend pas le mois de juin pour organiser cette rencontre. Pour gagner du temps et comme je vous l'ai expliqué on est au début de l'étude et qu'elle n'aboutira que l'année prochaine, on peut considérer qu'on est au bon moment. Je ne doute pas que cette discussion se fera en direct et qu'il y aura un complément de retour si les questions nécessitaient un travail un peu plus de fond. Je pense que c'est le bon moment. J'ai le Président dans mon dos mais je pense qu'un contact avec lui-même... En espérant trouver la date idéale et qu'on puisse se déplacer en groupe.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au point suivant.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021**VI. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 20-21/RA/09 : Rapport d'activités 2020 concernant « L'Enseignement et la Formation ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 20-21/RA/09).

J'invite Mme la Députée provinciale, Muriel BRODURE-WILLAIN, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Notre Collègue Luc LEJEUNE m'interroge quant aux moyens nouveaux qui, dans le cadre du plan européen de relance, pourront être affectés à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires.

Permettez-moi avant toute chose de me réjouir qu'au travers de ce plan et du vaste chantier initié par le Ministre compétent, Monsieur Frédéric DAERDEN, une attention toute particulière soit accordée à la performance énergétique des bâtiments scolaires.

Comme vous le savez, la Province de Liège y est déjà tout particulièrement attentive et je me limiterai à citer, pour mémoire, les projets BRICKER à la Haute Ecole, RENOWATT pour plusieurs de nos bâtiments ou encore les constructions récentes de bâtiments passifs à La Reid ou Verviers, bâtiments passifs dont la capacité individuelle est de l'ordre de 5.000m² et la consommation énergétique proche de celle d'une habitation.

Vous comprendrez que je ne dresserai pas, à cette tribune, la liste complète des projets prévus pour cette législature. Ils figurent, faut-il le rappeler, dans le Plan stratégique transversal.

J'épinglerai néanmoins, parmi les dossiers déjà subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à l'EP Huy et pour lequel nous avons perçu un subside de 796.718€ pour un montant de travaux éligibles estimé à 1.327.864€.

J'épinglerai aussi la rénovation de plusieurs de nos internats, et notamment le remplacement des châssis de fenêtres à Herstal et à La Reid. Nous avons perçu ici un subside total de 276.965,44€ pour un montant de travaux éligibles de 329.721€.

Il va sans dire que nous restons particulièrement attentifs aux possibilités de subventionnement que ce plan européen de relance permettra. Et nous pensons notamment ici à un dossier à l'étude actuellement. Le premier est lié au redéploiement de notre Haute Ecole dans la proximité du site de Bavière et pour lequel un budget de 30 millions est prévu. Le second est lié à la mise en œuvre de la phase 4 du Campus 2000, à savoir la création d'un Campus

numérique.

Quant à la question de la répartition des moyens entre les différents réseaux d'enseignement, permettez-moi tout d'abord de vous indiquer que ce sujet a déjà fait l'objet de plusieurs réunions au niveau de notre réseau, le CPEONS.

Comme l'a fort bien rappelé M. Pascal LAFOSSE, Président du réseau CPEONS dans une carte blanche publiée ce mardi dans le journal LE SOIR, nous restons convaincus que, je le cite, « ce débat a l'aridité d'une guerre des chiffres ».

Nous sommes et restons, à notre niveau, attentifs à ce dossier et ne manquerons pas de l'évoquer très prochainement avec les collègues du réseau et, en avril prochain, avec le Ministre Frédéric DAERDEN que nous avons convié à une réunion. Ce sera l'occasion d'évoquer avec lui différents sujets.

Pointons déjà, parmi les sujets d'actualité, l'enquête de nos équipes, tant celles de l'Enseignement que celles des services techniques, sont occupées à compléter et qui a pour but d'objectiver les besoins en matière d'infrastructures scolaires, tous réseaux confondus et tous niveaux d'enseignement confondus.

Pointons aussi, concernant les bâtiments scolaires, l'attention que nous portons, avec d'autres Pouvoirs organisateurs du réseau, à la situation des bâtiments accueillant les sections de l'enseignement qualifiant, pour le secondaire, et de l'enseignement professionnalisant, pour le supérieur. En effet, si ces bâtiments sont concernés comme tous les autres par les considérations énergétiques, ils doivent, en plus, respecter toute une série d'obligations supplémentaires, dont celles liées à la sécurité des lieux et des équipements.

Il va sans dire qu'il s'agit là d'un enjeu tout à fait essentiel pour la Province de Liège, en sa qualité de Pouvoir organisateur d'un enseignement qualifiant et professionnalisant.

Il s'agit aussi, au travers de la modernisation des bâtiments et des équipements, d'accompagner les nombreuses actions de revalorisation de cet enseignement que la Province de Liège mène de longue date.

Mon collègue André DENIS et moi-même travaillons ardemment à rendre nos bâtiments encore plus efficaces.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2020 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021**Document 20-21/RA/03 : Rapport d'activités 2020 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ».****Document 20-21/RA/13 : Rapport d'activités 2020 concernant « Le Tourisme ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour ont été regroupés (documents 20-21/RA/03, 20-21/RA/13)

J'invite M. le Député provincial Claude KLENKENBERG, à la tribune pour répondre aux interventions sur ces deux rapports d'activités. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Monsieur le Conseiller RASSAA m'interroge sur le Réseau Point-noeuds en province de Liège . En effet, Le Groupe PTB souhaiterait avancer quelques idées pour améliorer le fonctionnement et l'usage de ces outils de promotion du réseau points-nœuds.

M. le Conseiller, permettez-moi d'abord de m'étonner - en toute amitié - de vous voir aborder un sujet qui a déjà longuement été évoqué en 5^{ème} commission, avec - déjà - des pistes d'améliorations suggérées par les Commissaires, telles que relayées par notre Collègue et ami Luc LEJEUNE à la tribune du Conseil dans son rapport de Commission, ce lundi.

Cela étant dit, je ne bouderais pas mon plaisir car vous me donnez l'occasion de m'exprimer sur un formidable outil qui s'est imposé avec force dans le paysage touristique provincial.

En effet - et vous l'avez salué - en cinq ans, grâce à l'action combinée de la Province, de la Région et des Communes, une petite révolution s'est opérée en matière d'infrastructures de mobilité douce et de vélotourisme, lequel connaît un engouement populaire sans précédent.

Aussi, je vous remercie pour les suggestions que vous avez formulées pour améliorer encore la promotion et l'exploitation de notre formidable réseau points-nœuds.

Tout d'abord, concernant la création d'une communauté d'utilisateurs pour les différents parcours cartographiés. Vous n'ignorez pas qu'une communauté importante gravite déjà « en ligne » autour du réseau et de sa page Facebook, qui comporte pas moins de 5.000 abonnés et s'appuie sur une forte réactivité de ses membres.

Par ailleurs, les statistiques de fréquentation du site web dédié montrent une augmentation du trafic de pas moins de, tenez-vous bien, 456%... une fréquentation qui ne faiblit d'ailleurs pas en dehors des campagnes de promotion, preuve d'un public qui se fidélise de plus en plus.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

Autre indice de la grande popularité de notre réseau, les deux premières cartes disponibles en ligne ont généré près de 3.000 téléchargements, en plus des cartes papiers qui partent évidemment comme des petits pains dans les différentes maisons du tourisme !

Via nos outils web et notre page Facebook, dont je viens d'illustrer le succès, nous sommes déjà extrêmement attentifs aux retours d'expérience des utilisateurs qui s'y expriment.

On peut ainsi distinguer deux grands types de remarques.

Premièrement. Le balisage endommagé, d'abord, fait l'objet de nombreux signalements via le site web et nous nous efforçons d'intervenir rapidement sur le terrain, tout en assurant une réponse personnalisée à l'utilisateur.

Nous avons également la chance d'un disposer d'un réseau de quelques fidèles informateurs, qui pourrait se voir renforcer d'une équipe de « parrains-marraines » bénévoles. Ceux-ci s'engageraient à sillonner ponctuellement le réseau et nous avertir des éventuels problèmes rencontrés.

Deuxièmement. Le second type de retour d'expérience relève davantage de considérations générales, questions et remarques diverses. Elles s'expriment et sont traitées directement via notre page Facebook.

Parallèlement à cela, nous réalisons également des comptages à différents endroits afin de mesurer la fréquentation et cerner le profit des utilisateurs de nos réseaux.

Ces différentes informations rassemblées nous aident à ajuster et revoir si nécessaire notre stratégie pour le déploiement et l'entretien du réseau.

Pour ce qui concerne votre proposition d'une cartographie interactive et augmentée du réseau, le type de planificateur que vous imaginez, Monsieur le Conseiller, est déjà en cours de développement à l'échelle de la Wallonie. L'utilisateur pourra ainsi sélectionner les informations qui l'intéresseraient : hébergements, sites visibles, réparateurs... ou tout autre possibilité à proximité du circuit qu'il compte découvrir à deux roues.

D'après le CGT, cet outil est susceptible d'être disponible pour cet été 2021.

Toutefois, en attendant ce fameux planificateur wallon, il est à noter que le site de notre Fédération du Tourisme propose, depuis 2018, un outil semblable pour créer son itinéraire en ligne et ensuite le télécharger. Si ce dernier ne permet pas la remontée d'information sur l'offre touristique, il fait malgré tout la promotion d'une trentaine de balades « clé en main » très variées.

Venons-en enfin à votre dernière proposition, visant à promouvoir et diffuser la cartographie de notre réseau en open data pour le développement éventuel d'applications tierces.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

À ce jour, seul quelques opérateurs - exclusivement néerlandophones - utilisent cette cartographie. En effet, nos services envoient régulièrement les traces GPX du réseau à destination de différentes plateformes. Par ce biais, donc, nous attirons déjà bon nombre de vélotouristes chez nous.

Dès lors que le réseau est pour l'instant en constante évolution, cela nous impose de mettre systématiquement à jour ces données mais aussi à nous assurer que ces opérateurs en fassent de même... et c'est évidemment là le point le plus délicat.

Une fois le réseau achevé, soyez assuré que nous n'aurons aucun souci à diffuser largement ces cartes en open data, via le site de Liège Europe Métropole et de liegetourisme.be, au bénéfice de la promotion et de la découverte de notre bel outil, dont nous pouvons résolument être fiers.

Enfin, avant de répondre à votre seconde interpellation, M. le Conseiller, vous dire que c'est Noël avant l'heure puisque j'ai le plaisir de vous faire remettre les 4 cartes points-nœuds existantes - 2 autres sont en production, pour rappel ces cartes sont mises à disposition du Tourisme ainsi que la présentation powerpoint très intéressante, diffusée en 5^{ème} commission.

Abordons maintenant la question relative au Plan Provincial de Mobilité, PPM pour les intimes. Je vous renouvelle d'emblée mes remerciements pour le vif intérêt que vous portez à cette matière.

Pour rappel, ce Plan Provincial de Mobilité constitue un des cinq volets du Schéma Provincial de Développement Territorial, en cours d'approbation.

Par rapport à la question du transport ferroviaire « voyageurs », le mémorandum SNCB porté par la Province et Liège Europe Métropole fait partie intégrante du Plan. Le fait de disposer d'une vision stratégique partagée par l'ensemble des élus d'un territoire d'un peu plus d'un million d'habitants nous a permis d'engranger, ces dernières années, de sérieuses améliorations de l'offre.

Tout n'est évidemment pas parfait... mais le résultat aurait sans doute été nettement moins intéressant et différent si nous avions agi en ordre dispersé.

De nombreux points restent à ce jour encore en suspens et le mémorandum fait l'objet d'une mise à jour tous les trois ans, en vue du plan de transport suivant alimenté par les relevés et des analyses.

À propos du développement de lignes de bus express inter-villes notamment le long de la N63 et de l'axe autoroutier Battice-Verviers-Malmedy-Saint-Vith, celles-ci figuraient bel et bien dans le PPM auquel les représentants de l'Opérateur de Transport de Wallonie étaient pleinement associés.

Si les modalités de mise en œuvre peuvent être discutées, on retiendra que ce principe est acquis. Il appartient à présent à la Région de l'amplifier et d'éviter les écueils rencontrés lors de la mise en service de la WEL 04 Liège-Marche.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

Pour terminer, permettez-moi d'évoquer les « Communes Wallonie cyclable ». Le Plan Provincial de Mobilité n'a jamais eu l'ambition de traiter la question des déplacements cyclables utilitaires. Si la Province est une échelle évidemment pertinente pour développer un réseau de vélotourisme – et elle l'a fait de manière remarquable semble t'il- il n'en est pas de même pour les déplacements quotidiens à vélo.

Compte tenu des distances parcourues, ceux-ci sont avant tout du ressort de l'échelle communale et doivent être planifiés dans le cadre de plans communaux de mobilité ou de plans intercommunaux de mobilité lorsqu'on est dans un contexte d'agglomération, comme par exemple à Liège.

Pour conclure, soyez assuré, Monsieur le Conseiller, que la Province reste et restera soucieuse de cette problématique et que Liège Europe Métropole suit également l'évolution du Plan urbain de Mobilité liégeois et d'autres plans communaux de mobilité afin de tenir à jour ce Plan provincial, qui se veut bien évidemment évolutif.

J'espère avoir répondu à votre question et je me tiens à votre disposition pour toute autre question que vous auriez.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités 2020 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes » et « Le Tourisme ».

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 29 avril 2021 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17h15'.